

# Convention d'occupation des locaux de la Halle

Convention conclue entre les soussignés pour l'attribution d'un droit  
d'occupation du local de la halle

**ENTRE :** La ville de Rupt sur Moselle, représentée par son Maire,

**ET :** Nom Prénom : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

Association : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Période de Location : Du \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ H  
Au \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ H

**La Gratuité de la salle concerne les ruppéens organisant des manifestations ouvertes au public et gratuites, les réunions publiques ayant trait aux élections politiques ainsi que les Assemblées Générales**

Tarif du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 (délib. du 18 décembre 2017)

L'organisateur	LOCATION		Location souhaitée
	LE WEEK END	1 J/ DANS LA SEMAINE	
<b>Ruppéen</b> Particuliers Associations	142,00 €	75,50 €	<input type="checkbox"/> 142,00 € <input type="checkbox"/> 75,50 € <input type="checkbox"/> Gratuit
<b>Extérieur</b> Particulier Association	283,00 €	152,00 €	<input type="checkbox"/> 283,00 € <input type="checkbox"/> 152,00 €
<b>Total de la Location =</b>			
<b>Soit montant des arrhes (50% du total) =</b>			
(Veuillez libeller les chèques au nom du TRESOR PUBLIC)			

La présente convention est conclue selon les conditions prévues par le règlement intérieur dont l'organisateur reconnaît avoir reçu un exemplaire et pris connaissance.

**Le paiement du solde de la location se fera lors de l'état des lieux d'entrée auprès de la personne responsable. Aucune location ne pourra avoir lieu sans paiement effectif.**

A RUPT SUR MOSELLE , le \_\_\_\_\_

L'organisateur,

Le Maire,

**T → S.V.P.**

## IMPRIME DE RESERVATION DE MATERIEL

### Type de manifestation :

Vin d'honneur  Exposition   
Anniversaire  Réunion   
Autre à préciser  \_\_\_\_\_

Une semaine avant la date prévue, vous voudrez bien prendre rendez-vous avec Mme DANY, chargée d'effectuer un état des lieux avant et après la location. Elle vous expliquera les modalités pratiques d'utilisation et vous remettra les clés de la salle. Selon le règlement, un chèque de caution d'un montant de 200 € vous sera demandé.

Concernant les locations pour le week end, les salles louées doivent être nettoyées et rangées pour le lundi 8 h 00.

En cas de perte ou de vol de la (ou des) clé(s) 150 € par clé vous seront facturés ainsi que le changement du (ou des) barillets(s) le cas échéant sur devis

Vous pouvez contacter Mme DANY au : 06.69.99.50.45 (de préférence de 7h30 à 12h00)

### Merci de préciser le matériel que vous souhaitez utiliser :

	<u>Matériel disponible</u>	<u>Matériel souhaité</u>
Nombre de chaises	100	
Nombres de tables rectangle	20	
Bar	1	

### **OBLIGATOIRE : Veuillez nous faire parvenir une attestation d'assurance de responsabilité**

Je vous précise que toute casse, détérioration ou disparition vous seront facturés en supplément.  
Le paiement sera effectué à la Trésorerie à réception de la facture.